



Assemblée générale

Distr. générale
12 octobre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 79 a) de l'ordre du jour
Les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques

Lettre datée du 12 octobre 2015, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Groupe de travail spécial plénier

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, qui contient à la section II les recommandations devant être présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. En application du paragraphe 264 de la résolution 69/245 de l'Assemblée, le Groupe de travail s'est réuni au Siège du 8 au 11 septembre 2015.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document de l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour 79 a).

(Signé) João Miguel **Madureira**

(Signé) Fernanda **Millicay**



Rapport du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques

I. Rapport du Groupe de travail

1. La sixième réunion du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, a été convoquée en application du paragraphe 264 de la résolution 69/245 de l'Assemblée générale, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 8 au 11 septembre 2015.
2. Les Coprésidents du Groupe de travail, João Miguel Madureira (Portugal) et Fernanda Millicay (Argentine), ont ouvert la réunion. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique, a fait des observations liminaires au nom du Secrétaire général.
3. Ont participé à la réunion des représentants de 51 États Membres, de 1 État non membre, de 9 organes intergouvernementaux et autres, ainsi que de 1 organisation non gouvernementale¹.
4. Ont aussi participé à la réunion les membres suivants du Groupe d'experts créé en application du paragraphe 209 de la résolution 65/37 de l'Assemblée : Lorna Inniss (Barbade), Alan Simcock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Enrique Marschoff (Argentine), Beatrice Padovani Ferreira (Brésil), Jake Curtis Rice (Canada), Juying Wang (Chine), Peyman Eghtesadi-Araghi (République islamique d'Iran), Sean O. Green (Jamaïque), Renison Ruwa (Kenya), Hilconida P. Calumpang (Philippines), Chul Park (République de Corée), Osman Keh Kamara (Sierra Leone) et Joshua Tuhumwire (Ouganda).
5. Les participants étaient saisis des documents suivants : ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté et modalités de la réunion, y compris le projet d'organisation des travaux, et résumé de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin.
6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour (voir annexe I) et approuvé l'organisation des travaux proposée par les Coprésidents. Plusieurs délégations ont fait des déclarations d'ordre général, et certaines ont annoncé qu'elles avaient participé au Fonds de contributions volontaires, qui vise à appuyer les travaux du Mécanisme, ou entendaient le faire.
7. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Groupe de travail a pris note du rapport du Bureau présenté par les Coprésidents.
8. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, la Directrice de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a fait le point sur le Fonds de contributions volontaires et remercié les gouvernements des pays ci-après d'avoir versé des

¹ On trouvera la liste complète des participants sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat (www.un.org/Depts/los/global_reporting/global_reporting.htm).

contributions depuis la dernière réunion du Groupe de travail en mars 2014, permettant ainsi à des experts de pays en développement de participer à la réunion : Belgique, Chine, Irlande, Nouvelle-Zélande, Portugal, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a été rappelé aux délégations que sans financement supplémentaire, il ne serait pas possible d'offrir aux experts le même niveau d'assistance financière pour les aider à participer aux futures réunions du Mécanisme.

Examen de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin, y compris de son résumé

9. Le Groupe de travail a examiné les travaux menés dans le cadre de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin au titre du point 5 de son ordre du jour. Il a entendu un exposé au sujet de l'élaboration et des résultats de l'évaluation fait par le Groupe d'experts. Celui-ci a brièvement présenté l'histoire du Mécanisme et évoqué les conclusions principales de l'évaluation en donnant des précisions sur les lacunes en matière de connaissances et de renforcement des capacités qui avaient été mises en évidence. Le résumé portait sur les grands thèmes suivants :

- a) Les conséquences sur le milieu marin des changements climatiques et des modifications qu'ils entraînent dans l'atmosphère;
- b) Les menaces pesant sur les biotes marins;
- c) La sécurité alimentaire vue sous l'angle qualitatif et quantitatif;
- d) Les zones écologiquement riches qui attirent les activités humaines;
- e) Les revendications accrues et concurrentes de l'espace océanique;
- f) L'augmentation des apports de matières nocives;
- g) Les incidences cumulées des activités humaines sur la biodiversité;
- h) La répartition inégale des avantages et des inconvénients liés à l'activité de l'homme dans le milieu marin;
- i) La gestion intégrée des activités humaines;
- j) L'urgence qu'il y a à s'attaquer aux menaces pesant sur l'océan.

10. Plusieurs délégations ont fait des déclarations d'ordre général sur la préparation de l'évaluation et de son résumé, ainsi que sur l'achèvement du premier cycle du Mécanisme.

11. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'évaluation et ont remercié les experts du Groupe, ceux inscrits sur la liste et toutes les personnes ayant participé aux travaux d'évaluation et permis l'aboutissement du premier cycle du Mécanisme. Elles ont aussi remercié les Coprésidents et les membres du Bureau pour leur travail. L'une d'elles a notamment souligné que les difficultés avaient été constantes pour le Bureau, qui avait été amené progressivement à assumer plus de responsabilités que prévu. Les délégations ont aussi salué les travaux de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui assurait le secrétariat du Mécanisme. On s'est aussi félicité de l'appui apporté par les secrétariats d'autres entités intergouvernementales, en particulier la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

12. On a noté que l'évaluation avait permis d'établir un bilan complet sur tous les océans du monde, d'envoyer un message clair et fort en ce qui concernait l'état du milieu marin et les problèmes liés à son utilisation, et de mettre en avant la nécessité de prendre des mesures coordonnées et intégrées pour bien appréhender les contraintes anthropiques et y remédier. Au niveau régional, elle avait eu une utilité plus limitée, car les dispositifs d'évaluation et de conseils scientifiques existants, dans l'Atlantique Nord et l'Arctique par exemple, étaient plus élaborés.

13. Des délégations ont noté que cette première évaluation était destinée à faire le point et à servir de référence pour celles qui seraient conduites à l'avenir, aux niveaux mondial et régional, lesquelles viseraient à mesurer l'évolution de la situation. Grâce à elle, la communauté internationale disposait pour la première fois de données de référence sur le milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, et d'informations sur les besoins en renforcement des capacités et les lacunes en matière de connaissances.

14. Des délégations ont réaffirmé que le but de l'exercice était de constituer une base scientifique sur laquelle les pouvoirs publics s'appuieraient pour prendre des décisions, et non pas de formuler des recommandations de gestion ou d'analyser l'efficacité des politiques actuellement en vigueur. Une délégation a indiqué qu'il importait que l'évaluation soit pertinente, légitime, crédible et fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles.

15. Plusieurs autres délégations ont jugé que les travaux scientifiques s'étaient bien déroulés, tout comme le pilotage de l'évaluation par les États Membres, car on avait maintenu une distinction entre travaux scientifiques et activités d'orientation. Certaines ont fait valoir que les évaluations menées dans le cadre du Mécanisme ne devaient pas porter uniquement sur les aspects scientifiques puisqu'elles étaient appelées à servir de source et de facteur d'accélération pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions.

16. La qualité des travaux scientifiques, combinée à la participation de nombreux experts venus du monde entier, avait renforcé la légitimité et la crédibilité du dispositif, mais devait néanmoins faire l'objet d'une amélioration constante. À cet égard, une délégation a relevé que la qualité, le volume et le niveau de détails variaient considérablement d'un chapitre de l'évaluation à l'autre.

17. On a souligné qu'il importait de diffuser largement les résultats de l'évaluation afin d'inciter les décideurs à s'en inspirer. Le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer pouvait avoir une fonction centrale à cet égard, ainsi que pour ce qui était d'aider l'Assemblée générale à donner suite aux conclusions de l'évaluation et à analyser les lacunes.

18. Certaines délégations espéraient que l'évaluation permettrait d'accorder une place plus importante aux océans dans le développement durable et de mettre en avant le rôle unique des petits États insulaires en développement dans la gestion d'une grande part des océans du monde.

19. On a fait observer que les 10 thèmes autour desquels l'évaluation était articulée ne reflétaient pas uniquement les priorités des petits États insulaires en développement, qui étaient particulièrement vulnérables, mais concernaient tous les États. De plus, l'utilisation et la gestion durables des océans et de leurs ressources constituaient un élément essentiel du Programme de développement durable à l'horizon 2030, énoncé à l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable

les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable). Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle que pouvait jouer l'évaluation dans la réalisation de cet objectif. Il a également été dit que les autres objectifs de développement durable étaient concernés.

20. Plusieurs délégations ont affirmé que la réalisation du développement durable passait obligatoirement par le transfert de technologies, et que les petits États insulaires en développement avaient encore besoin d'aide, sous forme de transfert de connaissances ou grâce à un autre mécanisme approprié, pour ce qui était de renforcer leurs capacités de procéder à des évaluations nationales.

21. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le peu de fonds dont disposait le Mécanisme et ont rappelé qu'elles étaient favorables à ce qu'on examine la possibilité de lui allouer des ressources provenant du budget ordinaire. Ce manque de financement obligeait à faire des compromis, par exemple à demander la traduction du résumé seulement dans toutes les langues officielles. À cet égard, les délégations ont déclaré qu'elles restaient favorables à ce que des ressources supplémentaires soient affectées à la Division afin de renforcer encore ses capacités, en particulier humaines, et de lui permettre de continuer à fournir une activité de secrétariat de qualité. Certaines ont rappelé l'importance du Fonds de contributions volontaires pour ce qui était d'appuyer les opérations du Mécanisme et indiqué qu'elles y avaient participé. Quelques-unes envisageaient de maintenir l'aide technique et financière qu'elles avaient apportée à la première évaluation et souhaitaient la tenue d'un débat sur les moyens d'accroître l'efficacité du Mécanisme. Une délégation, consciente de l'importance du rapport coût-efficacité, a néanmoins fait remarquer que la première évaluation s'était parfaitement déroulée alors qu'elle avait été financée par des contributions volontaires et dans la limite des ressources disponibles. Plusieurs ont toutefois souligné que ce modèle de financement n'était pas viable et qu'il fallait que des crédits budgétaires soient alloués au Mécanisme pour assurer sa pérennité.

22. On a noté que le Mécanisme s'était appuyé sur la contribution des milieux scientifiques. Certaines délégations ont rappelé qu'elles avaient mis des spécialistes à la disposition du Groupe d'experts et fait inscrire d'autres experts sur la liste complémentaire.

Examen des enseignements tirés de l'expérience et suite des travaux du Mécanisme

23. Le Groupe de travail a examiné les points 6 et 7 de l'ordre du jour conjointement afin d'étudier les enseignements tirés de l'expérience en relation avec les futurs travaux du Mécanisme. Les Coprésidents ont invité les coordonnateurs conjoints du Groupe d'experts à rendre compte des résultats de l'auto-évaluation périodique effectuée par le Groupe en vue de gagner en efficacité, y compris des leçons du premier cycle du Mécanisme. Lors des débats, le Groupe de travail a pris acte des lettres datées du 11 mai et du 7 septembre 2015 adressées aux Coprésidents par les coordonnateurs conjoints (voir annexe II). Le secrétariat du Mécanisme a également été prié de faire le point sur ce qu'il avait tiré de cet exercice.

24. Les coordonnateurs conjoints ont insisté sur l'insuffisance du financement du premier cycle du Mécanisme et sur ses retombées, comme ils l'avaient fait dans leurs lettres aux Coprésidents. Le secrétariat a mentionné en particulier :

l'insuffisance des ressources, qui avaient dû être redéployées afin de pouvoir organiser les réunions du Groupe de travail et des institutions établies; l'organisation des ateliers régionaux; l'appui apporté aux coordonnateurs conjoints et aux responsables d'équipe pour préparer l'évaluation; la diffusion des résultats de l'évaluation aux États Membres, aux organisations intergouvernementales et aux experts chargés de l'évaluation par les pairs pour recueillir leurs observations; l'examen du résumé et des chapitres révisés effectué en vue d'achever la version préliminaire non éditée du document; l'administration du Fonds de contributions volontaires du Mécanisme, y compris les aspects liés à la mobilisation de ressources.

25. Concernant la suite des travaux, le secrétariat a énuméré les activités à mener comme suite à la première évaluation, à savoir : sa promotion; la diffusion des résultats aux entités et mécanismes d'élaboration de politiques concernés; la présentation d'exposés devant les organisations intergouvernementales et les autres instances intéressées; les mesures à prendre en matière de renforcement des capacités pour combler les lacunes recensées lors de l'évaluation et suivre les prescriptions de l'Assemblée générale; les travaux préparatoires à la publication du document final par Cambridge University Press.

26. Les délégations ont remercié le Groupe d'experts de son rapport et de sa présentation des enseignements qu'il avait tirés de cette expérience, ainsi que le secrétariat pour les informations qu'il leur avait communiquées. L'examen de ces leçons était utile en ce qu'il permettrait d'améliorer et de peaufiner certains aspects des travaux dans l'optique du lancement du deuxième cycle.

27. Les délégations ont fait part de leur appui au deuxième cycle du Mécanisme. L'une d'elles a estimé qu'avant de le lancer, il faudrait se donner le temps de diffuser les informations relatives aux résultats du premier cycle et de procéder à une révision et à une planification minutieuses. Selon plusieurs délégations, il faudrait définir la durée, la portée, les objectifs et les principes directeurs de ce deuxième cycle en faisant explicitement référence aux évaluations régionales et de façon à ce que l'évaluation qui en sortira puisse servir de base à l'élaboration de politiques à différents niveaux.

28. Les délégations ont rappelé que l'Assemblée générale avait déclaré qu'il importait que l'évaluation et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques se renforcent mutuellement tout en évitant les doubles emplois. On a aussi signalé que d'autres évaluations présentant un intérêt pour le Mécanisme étaient en cours et qu'il importait de réaliser une étude à ce sujet.

29. De même, il a été dit que le deuxième cycle devait aussi favoriser la cohésion avec toutes les autres initiatives concernées, y compris le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, et leur renforcement mutuel, et promouvoir la réalisation de l'objectif de développement durable 14. Concrètement, on pouvait envisager de présenter l'évaluation lors de la prochaine réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en 2016. Plusieurs délégations ont aussi proposé de normaliser les indicateurs afin d'éviter tout chevauchement et d'améliorer la cohérence.

30. On s'est généralement accordé sur le fait qu'il fallait continuer d'étudier les enseignements tirés du premier cycle du Mécanisme en vue du lancement du

deuxième, notamment inviter les États Membres, les observateurs et les autres participants aux travaux du Groupe de travail à apporter leur contribution à cette entreprise en faisant parvenir leurs observations par écrit au secrétariat et en organisant au moins une réunion publique informelle, et demander au Bureau de rendre compte des observations reçues au Groupe de travail à sa septième réunion, avant laquelle il aurait diffusé des informations à ce propos.

31. On a rappelé que lors du premier cycle du Mécanisme, les États Membres ne disposaient pas d'éléments laissant présager que le processus se compliquerait autant. Le Bureau, en particulier, avait dû faire face à d'importantes difficultés vers la fin du cycle. Plusieurs délégations ont souligné qu'une certaine continuité était souhaitable dans la composition du Groupe d'experts et du Bureau, en particulier pour ce qui était des Coprésidents, et qu'il fallait que le Bureau participe plus activement aux travaux dès le début du cycle.

32. Ainsi, il a été décidé de demander conseil aux membres du Groupe d'experts ayant participé au premier cycle et de procéder à un examen des lettres jointes en annexe dans le cadre de l'examen des enseignements tirés de l'expérience qui sera mené préalablement à la septième réunion du Groupe de travail.

33. De plus, le secrétariat du Mécanisme a été prié de compiler les informations disponibles sur les autres évaluations et dispositifs mis en œuvre récemment à l'échelle régionale et mondiale et présentant un intérêt pour le Mécanisme, afin de les communiquer au Bureau d'ici à la fin février 2016. Le mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières pourrait être d'une grande aide à cet égard.

34. Les délégations qui avaient souligné le manque important de ressources humaines et financières auquel le Mécanisme avait fait face lors du premier cycle (voir par. 21) ont examiné les différents moyens d'assurer le financement du deuxième. Ont notamment été évoquées les possibilités de financer ce cycle exclusivement au moyen du budget ordinaire ou au moyen du budget ordinaire et de contributions volontaires. Plusieurs délégations ont souscrit à la demande faite par le Groupe d'experts, qui souhaitait que davantage de ressources soient affectées au secrétariat afin d'appuyer le Mécanisme. Un complément d'information a été demandé à propos des difficultés budgétaires qu'avait connues la Division en sa qualité de secrétariat du Mécanisme.

35. Le Groupe de travail a jugé qu'il faudrait établir le montant total des ressources nécessaires pour le second cycle avant sa septième réunion, à l'issue de réunions informelles ouvertes consacrées à la mise en œuvre de ce cycle, auxquelles les États Membres, les observateurs et les autres participants aux travaux du Groupe pourront assister.

36. Les délégations ont pris note des problèmes mis en avant par les coordonnateurs conjoints pour ce qui était des procédures d'inscription sur la liste d'experts et indiqué qu'il fallait confier ces procédures aux groupes régionaux afin de les accélérer. L'une d'elles a suggéré qu'il pourrait être bon de mettre en place un mécanisme de simplification des procédures en vigueur ou d'en adopter de nouvelles. Une autre a insisté sur le fait qu'un dispositif clair, transparent et bien structuré était essentiel au bon déroulement du deuxième cycle. Plusieurs délégations se sont dites favorables à la nomination de points de contact nationaux. Certaines ont salué les propositions du Groupe d'experts visant à permettre, à

l'avenir, d'envoyer les candidatures d'experts souhaitant figurer sur la liste par voie électronique afin de faciliter l'accès aux informations concernant les candidats.

37. Une délégation s'est fait l'écho des préoccupations du Groupe d'experts quant à la faible représentation de certaines disciplines comme les sciences économiques et sociales chez les experts figurant sur la liste.

38. La volonté des spécialistes de participer au deuxième cycle dépendrait de l'intensité des activités de diffusion et de communication des résultats du premier qui seraient menées auprès des milieux scientifiques et de la population en général. En outre, le grand public et les décideurs devraient avoir accès aux documents récapitulatifs.

39. Une délégation a fait remarquer que les États avaient eu la possibilité de formuler des observations au sujet du premier projet d'évaluation et de demander des précisions au Groupe d'experts, mais que cela n'avait pas été le cas pour le deuxième texte, en particulier pour les nouveaux éléments qui y avaient été ajoutés. Une autre a noté qu'il fallait certes assurer l'indépendance scientifique de l'évaluation, mais qu'il fallait peut-être intensifier les échanges au sujet des observations des États afin de répondre à leurs interrogations.

40. Certains experts chargés de l'évaluation par les pairs s'étaient plaints de la complexité de l'opération, due au fait que la qualité variait d'un chapitre à un autre et qu'on ne les informait pas toujours de la façon dont leurs commentaires avaient été pris en compte. En outre, on ne savait pas très bien si tous les chapitres avaient fait l'objet d'une relecture scientifique et technique rigoureuse avant d'être soumis aux États Membres pour examen. À cet égard, d'aucuns ont souligné qu'il fallait mettre au point un dispositif d'évaluation par les pairs qui soit plus formel, transparent et mieux structuré, en s'inspirant éventuellement des systèmes en place dans l'édition.

41. En réponse à la demande du Groupe d'experts, plusieurs délégations ont dit qu'elles étaient favorables à l'idée de démarrer la prochaine phase par des ateliers régionaux. Ceux-ci réuniraient des scientifiques, des juristes, des décideurs et d'autres participants afin de déterminer dans quelle mesure différentes spécialités pourraient contribuer aux travaux du Mécanisme, en particulier pendant le deuxième cycle. Plusieurs délégations ont rappelé que le renforcement des capacités était l'un des principaux objectifs du Mécanisme, et que l'organisation des ateliers allait dans ce sens.

42. On a souligné qu'il importait d'organiser des ateliers à l'intention des équipes de rédacteurs afin qu'ils puissent se rencontrer, en particulier au début de l'étape de la rédaction et à mi-parcours. Les ateliers régionaux pouvaient permettre d'éviter que les différents chapitres se recoupent. De plus, pour les prochains cycles, il faudrait définir la portée des différents chapitres afin d'éviter tout chevauchement et établir des procédures normalisées de rédaction, de contrôle qualité, de gestion éditoriale et d'évaluation par les pairs.

43. Une délégation a énuméré les domaines relevant de l'évaluation pour lesquels les données étaient insuffisantes ou n'avaient pas été assez exploitées. Une autre a souligné qu'il fallait approfondir l'analyse des lacunes, et plusieurs ont proposé de généraliser et d'élargir le recours aux évaluations régionales afin d'éviter les chevauchements et d'assurer la cohérence entre ces évaluations et les travaux réalisés dans le cadre du deuxième cycle. On a émis l'idée de mettre en place un

système de communication de l'information reposant sur une base de données et sur des indicateurs clefs afin d'assurer le succès à long terme du Mécanisme. Pour favoriser l'intégration et la cohérence des futures évaluations, il importait de définir des indicateurs de référence harmonisés et comparables d'une région à l'autre.

44. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que le deuxième cycle du Mécanisme devait permettre de dégager davantage d'orientations et qu'il fallait planifier les prochaines évaluations de façon à ce qu'elles facilitent la prise de décisions à tous les niveaux. À cet égard, on a salué l'idée qui avait été émise de sélectionner plusieurs problèmes, parmi ceux auxquels faisait face le milieu marin, auxquels les politiques devraient s'attaquer en priorité. Il a aussi été dit que les évaluations devaient présenter un intérêt pour la prise de décisions sans toutefois être normatives.

45. Une délégation a rappelé que le Groupe d'experts plaidait en faveur d'une coopération interorganisations accrue. À cet égard, certaines délégations qui participaient à la réunion en qualité d'observateur ont dit qu'elles souhaitaient voir leur rôle élargi et mieux défini, et qu'il fallait aller plus loin que la simple demande d'appui au Mécanisme formulée par l'Assemblée générale. Certaines institutions techniques des Nations Unies disposaient de nombreuses connaissances et compétences utiles qui n'avaient pas été exploitées au mieux. Une délégation ayant qualité d'observateur a indiqué qu'elle avait entrepris d'élaborer un rapport scientifique global sur les océans, dont la publication était prévue pour 2017 et qui pourrait apporter des éléments à l'appui de la définition d'une stratégie de renforcement des capacités dans le cadre du Mécanisme.

Adoption des recommandations à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session

46. Pour ce qui était de l'examen des recommandations, les délégations se sont accordées sur le fait que celles concernant les besoins en ressources immédiats du Mécanisme seraient faites sans préjudice des consultations relatives au projet de résolution sur les océans et le droit de la mer, lancées le 14 septembre 2015, et sans qu'il soit proposé d'établir un ordre de priorité dans les travaux de la Division.

47. Compte tenu des échanges susévoqués, le Groupe de travail, a adopté des recommandations (voir sect. II). Il a recommandé que sa prochaine réunion se tienne en 2016.

48. Le 12 octobre 2015, les Coprésidents ont transmis le présent rapport au Président de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale.

II. Recommandations présentées par le Groupe de travail spécial plénier à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session

49. Le Groupe de travail spécial plénier recommande à l'Assemblée générale qu'elle :

a) Accueille avec satisfaction la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin et approuve son résumé;

- b) Salue l'importance de l'évaluation, y compris pour les petits États insulaires en développement;
- c) Déclare apprécier au plus haut point les travaux menés par le Groupe d'experts² durant tout le premier cycle du Mécanisme et en particulier ceux ayant trait à l'évaluation;
- d) Prenne note avec la plus vive satisfaction des efforts déployés par les experts inscrits sur la liste qui ont contribué à l'élaboration de l'évaluation;
- e) Prenne note avec satisfaction du soutien apporté par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui a assuré le secrétariat du Mécanisme au cours du premier cycle;
- f) Prenne note avec satisfaction également du rôle important joué par le Bureau du Groupe de travail spécial plénier et remercie les membres du Bureau des conseils prodigués entre les sessions;
- g) Salue les organisations qui ont participé au premier cycle du Mécanisme, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement et la Commission océanographique intergouvernementale, pour leur appui technique et scientifique et leur soutien logistique et financier;
- h) Mette l'accent sur l'importance d'informer les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la communauté scientifique et le public en général au sujet de l'évaluation, et prie le secrétariat du Mécanisme de la publier sur son site Web et sur celui consacré à l'évaluation mondiale des océans, et d'entreprendre d'autres activités de sensibilisation;
- i) Encourage les États et invite les organisations gouvernementales à tenir pleinement compte de l'évaluation dans leurs diverses initiatives, telles que le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, et convienne que l'évaluation vient à l'appui de l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030;
- j) Rappelle qu'il importe de faire en sorte que les évaluations, telles que celles élaborées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques et par le Mécanisme, se renforcent mutuellement tout en évitant les doubles emplois, et de tenir compte des évaluations régionales;
- k) Prenne note des opinions exprimées par les États Membres, notamment les membres du Bureau, les observateurs et les autres participants aux travaux du Groupe de travail, le Groupe d'experts et le secrétariat du Mécanisme, sur les enseignements tirés du premier cycle du Mécanisme et sur la nécessité de poursuivre l'examen de ces questions durant l'intersession;

² Les membres du Groupe d'experts sont : les coordonnateurs conjoints, Lorna Inniss (Barbade) et Alan Simcock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), et Amanuel Yoanes Ajawin (Soudan), Angel C. Alcala (Philippines), Patricio Bernal (Chili), Hilconida P. Calumpang (Philippines), Peyman Eghtesadi Araghi (République islamique d'Iran), Sean O. Green (Jamaïque), Peter Harris (Australie), Osman Keh Kamara (Sierra Leone), Kunio Kohata (Japon), Enrique Marschoff (Argentine), Georg Martin (Estonie), Béatrice Padovani Ferreira (Brésil), Chul Park (République de Corée), Rolph Antoine Payet (Seychelles), Jake Rice (Canada), Andrew Rosenberg (États-Unis), Renison Ruwa (Kenya), Joshua T. Tuhumwire (Ouganda), Saskia Van Gaever (Belgique), Juying Wang (Chine) et Jan Marcin Węśławski (Pologne).

l) Prenne note avec satisfaction des contributions, notamment les contributions en nature et celles ayant servi à organiser les ateliers, à faire vivre le site Web et à aider les membres du Groupe d'experts;

m) Prenne également note avec satisfaction des contributions versées au Fonds de contributions volontaires pour soutenir les activités du premier cycle quinquennal et pour financer le fonctionnement du Mécanisme à long terme, mais exprime toutefois son inquiétude face à la difficulté de lever suffisamment de fonds pour le Mécanisme;

n) Note les contraintes considérables en matière de ressources humaines et financières qui ont pesé sur le déroulement du premier cycle du Mécanisme;

o) Rappelle sa décision selon laquelle le Mécanisme avait vocation à établir les données de référence durant le premier cycle et à passer ensuite à l'évaluation des tendances;

p) Lance le deuxième cycle du Mécanisme;

q) Demande au Bureau de continuer à tenir compte des enseignements tirés du premier cycle du Mécanisme pour la mise en œuvre du deuxième cycle, notamment en invitant, par l'intermédiaire des coprésidents, les États Membres, les observateurs et les autres participants aux travaux du Groupe de travail à lui communiquer leurs contributions par écrit et à participer à une ou plusieurs réunions informelles ouvertes, et demande également au Bureau d'informer le Groupe de travail, à sa septième réunion, des contributions reçues, qu'il aura préalablement diffusées;

r) Demande au Secrétaire général de convoquer la septième réunion du Groupe de travail spécial plénier en 2016 afin que celui-ci lui fasse des recommandations concernant la suite à donner à l'évaluation, la mise en œuvre du deuxième cycle du Mécanisme, notamment les aspects liés à son budget et à sa durée, mais aussi les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires au vu des enseignements retenus du premier cycle, et notamment les ressources nécessaires, avant la fin de la soixante-dixième session, compte pleinement tenu des discussions au sujet des enseignements et de la voie à suivre;

s) Demande également au Secrétaire général d'examiner les ressources nécessaires pour le deuxième cycle du Mécanisme et d'informer les États Membres avant la septième réunion du Groupe de travail;

t) Demande au secrétariat du Mécanisme de faire un inventaire, sous réserve de considérations budgétaires, des informations disponibles sur les évaluations en cours ou récentes et sur les autres initiatives régionales ou mondiales qui présentent un intérêt pour le Mécanisme, et de présenter cet inventaire au Bureau avant la fin du mois de février 2016;

u) Décide que les réunions du Groupe de travail seront encore coordonnées par deux coprésidents représentant les pays en développement et les pays développés qui seront nommés par son président en concertation avec les groupes régionaux, et ce, pour toute la durée du deuxième cycle;

v) Prie le Secrétaire général d'inviter les présidents des groupes régionaux à constituer, en veillant à ce que les compétences et la répartition géographique soient adéquates, un groupe d'experts composé de 25 experts au maximum (pas plus de

5 experts par groupe régional) pour la durée du deuxième cycle du Mécanisme, en tenant compte de l'intérêt de maintenir une certaine continuité et conformément au mandat du Groupe d'experts³;

w) Invite les membres sortants du Groupe d'experts à donner, si nécessaire, des conseils au Bureau et au Groupe de travail jusqu'à la nomination du deuxième Groupe d'experts;

x) Examine les ressources dont la Division a immédiatement besoin pour assurer le secrétariat du Mécanisme, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, et, à cette fin, demande au Secrétaire général de les lui présenter.

³ Voir A/67/87, annexe III.

Annexe I

Ordre du jour de la sixième réunion du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Rapport du Bureau.
5. Examen de la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin, y compris de son résumé.
6. Examen des enseignements tirés de l'évaluation.
7. Examen de la voie à suivre par le Mécanisme.
8. Adoption des recommandations à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

Annexe II

Lettre datée du 11 mai 2015, adressée aux coprésidents du Groupe de travail spécial plénier par les coordonnateurs conjointes du Groupe d'experts

Enseignements tirés du premier cycle du Mécanisme

1. À l'issue de la réunion du 30 avril 2015 entre représentants du Groupe de travail et du Groupe d'experts du Mécanisme, vous nous avez demandé de résumer par écrit nos positions au sujet des enseignements tirés de l'élaboration de la première évaluation mondiale des océans.
2. Dans l'ensemble, nous pensons que le dispositif constitué du Groupe de travail, de son bureau, du Groupe d'experts et de la liste d'experts est adéquat. Néanmoins, de nombreuses améliorations sont requises, en particulier concernant les ressources.

Le Groupe de travail et son bureau

3. Le Groupe de travail et son bureau, qui sont chargés de la gestion du Mécanisme, doivent adopter une approche cohérente. Pour commencer, les changements de coprésidents du Groupe de travail, relativement fréquents, ont exigé des efforts d'information visant à tenir les nouveaux coprésidents au courant des dernières évolutions. Les choses se sont grandement améliorées depuis que vous avez stabilisé la situation. Les changements de président seront inévitables dans la mesure où la carrière des personnes nommées évolue. Nous pensons néanmoins qu'il est fortement souhaitable de nommer les coprésidents pour un mandat de plusieurs années plutôt que pour un an.

Le Groupe d'experts du Mécanisme

4. Nous nous sommes rendu compte que, fort d'une bonne vingtaine de membres, le Groupe d'experts était parvenu à envisager de façon cohérente les tâches qui lui avaient été attribuées, que des membres ayant des parcours très différents avaient réussi à coopérer et que les réunions de ce format étaient gérables. Nous pensons, par conséquent, que la composition du Groupe d'experts, soit cinq membres issus de chacun des cinq groupes régionaux, est adaptée et nous sommes favorables à ce qu'elle soit maintenue. Sous l'effet de l'évolution des modalités du Mécanisme, il y a eu plusieurs vagues de nominations au Groupe d'experts, ce qui, fort heureusement, n'a pas nui à la continuité de ses travaux. Pour le deuxième cycle, néanmoins, il pourrait être intéressant que les experts soient nommés pour toute la durée du cycle.
5. Le fait qu'un des groupes régionaux n'ait pas nommé les cinq membres auxquels il avait droit a été pénalisant puisque le travail aurait été facilité par la présence de ces trois personnes supplémentaires.
6. Nous proposons également qu'une plus grande attention soit portée à l'avenir à l'équilibre des compétences au sein du Groupe. Pour la première évaluation mondiale des océans, il aurait été très intéressant de disposer de plus de spécialistes

des sciences économiques et sociales. Ce besoin se fera sans doute à nouveau sentir lors du deuxième cycle. Il sera également important de garder un équilibre entre anciens et nouveaux membres afin de conserver une certaine continuité. Cet équilibre n'est pas facile à obtenir, les cinq groupes régionaux nommant leurs experts séparément. Le Bureau pourra apporter ses conseils afin que l'équilibre recherché soit atteint.

7. Il est essentiel que les membres du Groupe soient en mesure de participer activement aux travaux. Trois membres n'ont assisté à aucune réunion du Groupe. Ils ont apporté leur contribution, très sommaires, par courriel. Trois autres n'ont pu être présents que de façon irrégulière, du fait de leurs autres engagements, ce qui a également limité leur contribution.

8. Un autre membre du Groupe a manqué d'assiduité. Ayant eu des difficultés à obtenir ses visas pour assister aux réunions organisées à New York, il a été absent à quatre réunions. Cela est dû en partie au fait que les lettres d'invitation formelles à ces réunions n'ont pu être envoyées que peu de temps avant les réunions parce que les fonds alloués aux voyages ne pouvaient pas être débloqués longtemps à l'avance.

9. D'autres membres ont été absents à certaines réunions car ils avaient déjà pris d'autres engagements au moment où les dates étaient annoncées, trop tardivement. De même, l'annonce tardive des dates de réunion a créé des difficultés découlant du délai de plusieurs semaines imposé par certaines administrations pour délivrer des autorisations de voyager.

10. Généralement, les gouvernements des pays développés d'où venaient les membres du Groupe d'experts étaient prêts à prendre à leur charge les frais de voyage et de subsistance de ces membres. Toutefois, il est possible que des problèmes de cet ordre expliquent l'absence de certains membres à certaines réunions.

11. Une réflexion doit encore être menée sur ce qu'on peut faire pour que les ressources nécessaires soient disponibles bien à l'avance et que les invitations officielles puissent être envoyées à temps.

La liste d'experts

12. La constitution de la liste d'experts, qui a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de la première évaluation mondiale des océans, a posé de nombreux problèmes. Nous savons par ailleurs que nombre d'experts inscrits sur la liste ont eu le sentiment que leur enthousiasme n'était pas apprécié à sa juste valeur et perdu leur motivation.

13. Ces difficultés découlent en grande partie du mécanisme choisi pour l'inscription des experts sur la liste. Les États devaient présenter leurs candidats par l'intermédiaire de leurs missions à New York, qui les soumettaient ensuite à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer par le truchement des groupes régionaux. Dans certains cas, les missions n'ont pas compris cette procédure, ce qui a eu pour effet de la retarder. Par ailleurs, les groupes régionaux et leurs présidents (qui changent tous les mois) ne l'ont pas comprise et beaucoup ne disposaient pas des ressources qui leur auraient permis de jouer leur rôle. Par exemple, on a découvert après coup que la mission qui assurait la présidence d'un groupe régional

avait rangé une série de candidatures dans un placard et les y avait oubliées. Dans un autre groupe, on avait cru qu'il s'agissait de candidatures à soumettre au processus électoral habituel, et elles ont donc été mises de côté en vue de futures négociations.

14. La façon dont les candidatures ont été présentées a également posé problème. La plupart des notices personnelles des experts ont été communiquées à la Division sous forme de documents imprimés. De ce fait, il était impossible de rechercher les publications des experts sur tel ou tel sujet autrement que par un travail manuel laborieux que le personnel n'avait pas le temps de faire. Il faut informatiser le système de nomination des experts et le connecter au système de communication entre les experts du Groupe et ceux de la liste.

15. Les problèmes liés au site Web examinés plus bas ont également eu comme conséquence qu'il a été impossible de reprendre contact avec les experts inscrits sur la liste pendant près d'un an, ce qui leur a donné l'impression que la première évaluation mondiale des océans n'était pas une initiative sérieuse et les a découragés d'y consacrer du temps et de l'énergie.

16. La communication avec les experts s'est avérée complexe. Ceux-ci avaient fourni leurs adresses électroniques, mais les messages qui leur ont été envoyés sont le plus souvent restés lettre morte. Il y a plusieurs explications à cela : changements d'adresse non signalés ou non consignés sur le site Web, courriels considérés comme du courrier indésirable ou encore manque d'intérêt. Il était extrêmement difficile de relancer les experts qui ne répondaient pas, dans la mesure où il fallait que la Division envoie un courriel à la mission concernée à New York, qui devait à son tour le transférer au Ministère des affaires étrangères, qui le transférerait à l'autorité chargée de la nomination des experts, avant que l'on puisse espérer que l'expert le reçoive. Il pourrait être utile que les gouvernements désignent un point de contact national afin de faciliter la communication avec les experts.

Ressources

17. La question des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace de la première évaluation mondiale des océans n'a jamais été réglée. Les États, les organisations non gouvernementales et les fondations ont été régulièrement invités à contribuer au Fonds de contributions volontaires. Certains États ont apporté leurs contributions sans qu'il soit nécessaire d'insister et d'autres contributions ont été obtenues grâce aux efforts des coordonnateurs et de la Division.

18. En avril 2012, les coprésidents ont demandé au Groupe d'experts de réaliser une estimation des ressources nécessaires. Une estimation budgétaire a été réalisée. Il ne s'agit pas d'un réel budget, mais d'un calcul approximatif donnant une indication du type de soutien financier nécessaire et de son ampleur. Cette estimation n'a été communiquée que plusieurs mois plus tard au Groupe de travail et n'a jamais été examinée. Les ressources versées au Fonds de contributions volontaires ont dû être consacrées à couvrir le coût de la participation aux réunions des membres du Groupe d'experts issus de pays en développement.

19. Le fait de ne pas connaître précisément le montant des ressources disponibles a eu toute une série de répercussions. Notamment :

- a) Un grand nombre des personnes sollicitées ont eu l'impression que le projet n'était pas sérieux et qu'elles allaient perdre le temps qu'elles étaient prêtes à y consacrer;
- b) Il était difficile de planifier les réunions du Groupe d'experts suffisamment à l'avance;
- c) Il était impossible de se procurer les informations figurant exclusivement dans des bases de données payantes (comme celle de l'Organisation mondiale du tourisme);
- d) Il était impossible d'organiser des réunions d'équipes de rédaction;
- e) Une coordonnatrice a été soumise à rude épreuve, car son gouvernement n'a pas pu recevoir l'indemnisation qu'il demandait pour la laisser consacrer une partie de son temps de travail aux travaux du Groupe.

Équipes de rédaction

20. Dès le départ, il était évident qu'il serait nécessaire de faire appel à des spécialistes de différents domaines afin de compléter les compétences du Groupe d'experts. Cependant, une fois la liste d'experts constituée, il s'est souvent avéré très difficile de mobiliser les personnes y figurant afin qu'elles rejoignent les équipes de rédaction. Cela s'explique notamment par la perte d'intérêt évoquée ci-dessus. Par ailleurs, alors que de nombreux experts étaient prêts à agir en qualité de commentateur ou d'évaluateur, peu étaient disposés à intégrer une équipe de rédaction chargée d'élaborer des projets de textes.

21. Par exemple, lorsque les 83 experts inscrits sur la liste qui avaient manifesté leur intérêt ont été invités à préciser s'ils désiraient participer en qualité de rédacteur, de commentateur ou d'évaluateur, seuls 22 ont répondu. Parmi eux, seulement 6 étaient prêts à intégrer l'équipe de rédaction et 12 se proposaient de commenter le projet de texte avant sa soumission aux États et aux évaluateurs pour examen, mais seuls sept de ces derniers ont effectivement formulé des observations.

22. Pendant le deuxième cycle, il sera donc indispensable de s'employer bien plus activement à établir et entretenir des liens avec les experts, et il faudra probablement que des membres du personnel soient spécialement affectés à cette tâche.

23. Aucun financement n'a en outre été prévu pour les réunions des équipes de rédaction. Grâce aux efforts du Groupe d'experts, la Chine a offert de financer l'une de ces réunions, mais en raison de divers obstacles, il n'a pas été possible de donner suite à cette proposition.

24. Les personnes ayant pris part aux travaux des équipes de rédaction du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ont souligné les avantages incontestables que présentent les réunions entre rédacteurs. Celles-ci permettent en effet de mener des discussions bien plus approfondies que les échanges de courriels et favorisent la participation des experts les moins sûrs d'eux (notamment ceux dont la langue maternelle n'est pas l'anglais).

Communication

25. Il a été d'emblée convenu que le Mécanisme nécessitait la création d'un site Web facilitant la communication avec les experts inscrits sur la liste et le grand public. Les ressources nécessaires ont été trouvées grâce aux bons offices de l'Australie, de la Norvège et du centre GRID-Arendal du PNUE. Malheureusement, beaucoup de temps s'est écoulé entre la signature des accords de création et de financement de ce site et sa mise en ligne. Ce retard s'explique par l'obligation, pour le Secrétariat de l'ONU, la Norvège et le centre Grid-Arendal, de signer des accords en bonne et due forme concernant le statut juridique du site. Ces délais ont sans doute contribué au découragement des experts.

26. Le logiciel Editorial Manager, visant à simplifier la gestion des textes et la communication avec les experts, a été sélectionné avec soin. Néanmoins, il s'est révélé mal adapté à la gestion de textes en cours de rédaction et exigeant des révisions, et aucune ressource n'était disponible pour former les membres du Groupe d'experts à son utilisation. Pour ces raisons, entre autres, le système n'a pas répondu aux attentes.

27. Le système distinct fourni par le Secrétariat de l'ONU afin de faciliter la communication entre les membres du Groupe d'experts n'a pas été très efficace. Le premier système utilisé, QuickR, était particulièrement lent à cause des nombreux logiciels dont il exigeait le téléchargement à chaque connexion. Il a été remplacé par Unite Connections, qui n'est guère plus simple d'utilisation. Finalement, il s'est avéré plus efficace de recourir aux systèmes de messagerie électronique ordinaires et aux services gratuits de Dropbox. Il conviendra de se doter d'un moyen de communication plus performant qui permettra aux membres du Groupe d'experts de travailler ensemble sur un même document.

Ateliers

28. Huit ateliers régionaux ont été organisés à l'appui du Mécanisme par l'Australie, la Belgique, le Chili, la Chine, la Côte d'Ivoire, les États-Unis, l'Inde et le Mozambique. Ils ont permis la diffusion de connaissances concernant le Mécanisme et apporté des informations utiles à la première évaluation mondiale des océans. Les gouvernements des pays hôtes ont ainsi prêté un précieux concours au Mécanisme. Les ateliers auraient pu être encore plus utiles s'ils avaient bénéficié d'un meilleur soutien du secrétariat. En effet, si la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a largement participé à l'organisation des ateliers, elle n'a en revanche pas été en mesure de fournir suffisamment de personnel pour assurer un suivi très efficace. En outre, les ateliers ayant été mis en place bien avant la création de la liste d'experts, ils n'avaient pas de liens effectifs avec elle, ce qui a limité leur efficacité. Il aurait été appréciable que ces experts puissent régulièrement prendre part aux ateliers.

Secrétariat

29. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a été désignée pour assurer le secrétariat du Mécanisme. Vu qu'elle devait financer cette activité au moyen des ressources existantes, elle n'a pu apporter qu'un appui limité. Les membres du Groupe d'experts ont dû se charger de la rédaction des documents de travail et des conclusions des réunions, même si la Division les a épaulés à la fin du

cycle. L'appui technique et scientifique en matière de recherche et de vérification des textes et de leur cohérence a également été restreint. Il n'a d'ailleurs pas été possible de respecter les échéances.

30. Des efforts ont été déployés pour obtenir gratuitement un logiciel de gestion de projets facilitant l'évaluation des progrès réalisés, mais ceux-ci n'ont pas abouti. L'emploi du logiciel Editorial Manager, plus adapté à la gestion des publications à un stade ultérieur, n'a pas été concluant. Aucune ressource n'était disponible pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de projet adéquat.

Communication avec la communauté scientifique et le grand public

31. Malgré la création du site Web et la mise en ligne d'un grand nombre d'informations concernant la première évaluation mondiale des océans, les ressources allouées n'ont pas été suffisantes pour faire du site un moyen efficace de communication avec la communauté scientifique et le grand public. Pour la même raison, il n'a pas non plus été possible de développer la communication sur les médias sociaux. Cela a nui à la mobilisation de la communauté scientifique et du grand public.

32. Aucun moyen de communiquer les résultats de la première évaluation mondiale des océans aux gouvernements, aux milieux scientifiques et au grand public n'a pu être mis en place jusqu'à présent. Il faut le faire si l'on ne veut pas voir perdre ces résultats.

Recommandations

33. Vous nous avez priés de formuler des recommandations quant à l'amélioration du Mécanisme en vue du deuxième cycle. Le Groupe d'experts fait les propositions suivantes :

a) Les États Membres doivent manifester leur engagement en faveur du Mécanisme :

- i) En étudiant attentivement les informations issues de la première évaluation et en tenant compte de celle-ci au moment de prendre des décisions;
- ii) En allouant suffisamment de ressources pour le deuxième cycle du Mécanisme.

À défaut, il sera difficile de susciter l'intérêt des spécialistes de la mer pour le deuxième cycle;

b) Pour bien amorcer le deuxième cycle, il est indispensable que les gouvernements, la communauté scientifique et le grand public prennent connaissance des résultats du premier. Il ne suffira pas d'adresser une note verbale aux missions permanentes à New York, de mettre l'évaluation en ligne et de la faire publier par Cambridge University Press. Il faudra aussi unir les efforts des uns et des autres afin de la faire connaître, notamment par la présentation d'exposés lors de réunions et de congrès scientifiques sur le sujet. Pour cela, des fonds seront nécessaires;

c) Même si le dispositif formé par le Groupe de travail, le Bureau, le Groupe d'experts et les experts de la liste fonctionne bien, il serait utile :

- i) De permettre aux coprésidents du Groupe de travail et à son bureau de s'engager sur plusieurs années;

ii) De veiller à la continuité de la composition du Groupe d'experts tout au long du cycle;

d) La méthode actuelle de désignation du Groupe d'experts a donné de bons résultats, mais il serait bon :

i) Que l'effectif de 25 membres soit complet;

ii) Que les spécialistes des sciences économiques et sociales soient mieux représentés aux côtés des spécialistes des sciences de la mer et de l'environnement;

iii) Que le nombre de membres nouveaux soit équivalent au nombre de membres reconduits.

Les conseils donnés par le Bureau aux groupes régionaux lors de l'Assemblée générale pourraient concourir à la réalisation des dispositions des sous-alinéas ii) et iii);

e) Dans le cas où le Groupe d'experts devrait avoir des coordonnateurs, ceux travaillant à temps plein devraient se voir allouer suffisamment de temps par leur employeur pour pouvoir s'acquitter des tâches de coordination;

f) La liste d'experts devrait être maintenue mais les engagements pris par les intéressés devraient être définis plus clairement, et des améliorations devraient être apportées en ce qui concerne la communication avec les experts et leur information;

g) Il importe que les travaux du second cycle débutent très tôt afin de combler certaines lacunes en matière de connaissances, d'obtenir des données de référence chiffrées et d'améliorer les méthodes d'évaluation intégrée;

h) Une première série d'ateliers régionaux ouverts aux experts de la liste devrait être organisée rapidement afin d'amorcer le dialogue sur les conclusions de la première évaluation et l'organisation des travaux décrits mentionnés à l'alinéa e);

i) Les méthodes de communication entre les membres du Groupe d'experts, avec les experts de la liste, avec la communauté scientifique et avec le grand public devraient être améliorées. Pour ce faire, il faut nommer un administrateur du site Web et avoir une présence sur les médias sociaux. Il serait également utile d'envisager de désigner des points de contact nationaux;

j) Les moyens du secrétariat devraient être renforcés afin qu'il puisse fournir un appui technique et scientifique aux fins des activités décrites à l'alinéa e), assurer le suivi voulu des ateliers régionaux et développer la communication;

k) Il convient de prévoir la tenue, pendant le deuxième cycle, de réunions de petits groupes d'experts participant à des projets particuliers ou travaillant sur un élément de la deuxième évaluation. Si des équipes de rédaction sont nécessaires, il faudra permettre à certaines d'entre elles, au moins, de se réunir;

l) Les ressources devraient être suffisantes pour financer l'accès à des bases de données payantes, à des périodiques ou à d'autres publications renfermant des informations qui ne sont pas disponibles gratuitement.

(Signé) Lorna **Inniss**

(Signé) Alan **Simcock**

Lettre datée du 7 septembre 2015, adressée aux coprésidents du Groupe de travail spécial plénier par les coordonnateurs conjoints du Groupe d'experts

1. À la fin du mois d'août 2015, par l'intermédiaire du secrétariat du Mécanisme, vous nous avez priés de présenter, lors de la réunion du Groupe de travail spécial plénier qui se tiendrait du 8 au 11 septembre, les évaluations postévaluation des produits et résultats du premier cycle effectuées par le Groupe d'experts, y compris en ce qui concerne les évaluations à venir, le renforcement des capacités, les besoins en ressources, le renforcement de l'interface science-politique, les stratégies de communication et les besoins en matière de sensibilisation.

2. Au mois de mai 2015, à votre demande, nous vous avons adressé une lettre exposant les vues du Groupe d'experts sur les enseignements tirés de l'exécution du premier cycle en ce qui concerne les procédures et les modalités pratiques. Dans cette lettre, nous avons inclus plusieurs propositions d'amélioration des procédures en vue des cycles ultérieurs. Vous avez distribué le texte de cette lettre aux participants aux travaux du Groupe de travail sans nos propositions, celles-ci n'ayant pas été examinées par le Bureau du Groupe.

3. Cette lettre traite des aspects internes du fonctionnement du Mécanisme et le Groupe d'experts n'a rien à ajouter concernant les enseignements tirés en ce qui concerne les procédures et les modalités pratiques, ainsi que les ressources nécessaires.

4. Comme vous l'avez demandé dernièrement, la présente lettre, qui fait fond sur une brève consultation du Groupe d'experts, porte sur les aspects externes du Mécanisme, à savoir : l'optimisation de l'efficacité pratique d'une évaluation intégrée régulière de l'état du milieu marin, la prise en compte des questions environnementales, sociales et économiques, les moyens d'inciter les scientifiques et les décideurs à collaborer (y compris par l'amélioration de la « visibilité » des questions) et les mesures à prendre afin de développer les capacités nécessaires à l'analyse des problèmes, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et à la promotion de la création d'emplois dans le domaine des technologies nouvelles et durables.

5. On distingue deux grandes questions. Que faire des conclusions du premier cycle? Quelle orientation donner au deuxième cycle (et aux suivants)?

6. Concernant la première question, dans notre première lettre, nous avons insisté sur le fait qu'en plus de toutes les utilisations des conclusions de la première évaluation que des acteurs externes tels que l'Assemblée générale et les États pourraient choisir de privilégier, il fallait absolument, du point de vue interne, chercher comment faire en sorte que les spécialistes du milieu marin continuent d'appuyer le Mécanisme et participent aux cycles à venir. Nous estimons que la manière dont les États et les organisations intergouvernementales prendront en compte la première évaluation sera déterminante. En effet, si celle-ci ne fait l'objet que d'une attention internationale limitée et qu'aucune mesure claire n'est prise, les spécialistes du milieu marin se montreront très réticents à l'idée de s'impliquer dans les cycles à venir.

7. Si cette question « interne » est importante, les aspects « externes » le sont encore plus. Ainsi que l'indique la partie I (résumé) de l'évaluation, les océans de la planète doivent faire face à des pressions majeures s'exerçant simultanément sur

plusieurs fronts. Une action concertée est donc nécessaire si l'on souhaite éviter que ces pressions ne compromettent, par leurs effets propres ou cumulés, la capacité de l'océan d'assurer le bien-être des hommes et de préserver la biodiversité.

8. Nous estimons qu'afin d'encourager une telle action, l'Assemblée générale devrait appeler l'attention des programmes et institutions spécialisées des Nations Unies sur la première évaluation et les inviter à la tenir informée de la manière dont leurs travaux actuels contribuent au règlement des problèmes recensés ainsi que des modifications qu'ils pourraient envisager pour tenir compte de l'évaluation.

9. Il est en outre essentiel d'analyser toute lacune concernant le règlement des problèmes mise en évidence par la première évaluation et relevant des activités des différents programmes et institutions spécialisées. ONU-Océans serait probablement le mécanisme le plus à même de mener à bien cette analyse des « lacunes », même si la participation d'éléments externes serait également utile.

10. Associées à l'analyse des lacunes, les mesures prises par les programmes et institutions spécialisées pourraient constituer le point de départ, pour l'Assemblée générale, de l'examen de la situation et lui permettre de prendre ou proposer des mesures adaptées. Le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer pourrait peut-être jouer un rôle dans la tenue de tels débats à l'Assemblée.

11. Toujours concernant la question « interne » de la mobilisation des spécialistes du milieu marin, nous avons indiqué dans notre lettre de mai 2015 qu'il serait souhaitable d'envisager une nouvelle série d'ateliers régionaux. Ceux-ci ont bénéficié d'une attention considérable au niveau local et peuvent générer des retours très positifs. La tenue de nouveaux ateliers aurait l'avantage non seulement de faire connaître la première évaluation, mais aussi d'offrir l'occasion de discuter du prochain cycle du Mécanisme en tenant compte des conclusions de la première évaluation et des ateliers précédents.

12. Cette série d'ateliers régionaux pourrait également jouer un rôle important en ce qui concerne l'aspect « externe » si elle parvenait à réunir suffisamment de spécialistes différents du milieu marin (issus tant du domaine des sciences naturelles que des sciences sociales) et des décideurs. Elle permettrait à ces derniers de travailler en collaboration avec les experts à la résolution des problèmes touchant particulièrement la région. Cela est indispensable si l'on veut que la première évaluation donne lieu à des mesures concrètes au niveau régional et que les prochains cycles améliorent encore davantage le Mécanisme. Si cette démarche était adoptée, les directives pour les ateliers arrêtées par le Groupe et approuvées par l'Assemblée générale devraient être modifiées.

13. Le recensement des lacunes en matière de connaissances et de capacités (et des possibilités correspondantes en matière de renforcement des capacités et de transfert des techniques) est un élément important de la première évaluation. Il apparaît donc primordial que l'on s'attache tout particulièrement à combler ces lacunes et, à cette fin, la liste initiale des activités de renforcement des capacités dressée par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer peut servir de base. Afin d'assurer une certaine exhaustivité et d'éviter les chevauchements, il convient de coordonner les mesures visant à combler les lacunes en matière de collecte de l'information et de renforcement des capacités. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ayant un rôle majeur à jouer, un groupe intersecrétariats tel qu'ONU-Océans pourrait constituer un bon cadre de

coordination. Des requêtes claires devraient être adressées, en ce sens, à ces organisations.

14. Concernant la seconde question, qui porte sur l'organisation du deuxième cycle d'examen, le Groupe a recommandé en 2009 que le premier cycle ait pour objectif de fournir des données de référence. C'est pourquoi la première évaluation a été conçue de manière à donner une vue d'ensemble complète et cohérente. L'une des tâches essentielles lors des cycles suivants sera d'examiner l'évolution de la situation par rapport à ces données de référence.

15. À cette fin, il conviendrait de s'intéresser à quatre questions :

a) Tout d'abord, les organisations régionales spécialisées dans les questions maritimes qui existent déjà doivent être mises en relation plus étroite avec le Mécanisme. Là où les évaluations doivent être effectuées à l'échelle régionale, il faut renforcer les activités d'élaboration de telles évaluations qui, réalisées au moyen d'une méthode commune, contribueront à l'élaboration de la synthèse mondiale. Cette méthode devrait notamment consister à recenser les changements observés depuis la première évaluation. Là où les évaluations doivent être effectuées au niveau national, les États pourraient être invités à adopter une démarche comparable. Ainsi, les travaux du deuxième cycle pourraient prendre pour base les analyses régionales plutôt que reprendre tout à zéro, et être plus largement consacrés à l'intégration de l'évaluation;

b) Deuxièmement, compte tenu de la proposition d'étudier systématiquement les lacunes, les évaluations régionales devraient également porter sur l'information et les mesures grâce auxquelles les lacunes en matière de connaissances recensées au cours de la première évaluation pourraient être comblées;

c) Troisièmement, le Mécanisme ayant mis l'accent sur les activités de renforcement des capacités, il convient d'adopter une démarche cohérente en ce qui concerne l'établissement des rapports consacrés aux progrès accomplis dans ce domaine;

d) Quatrièmement, nous rappelons au Groupe de travail que lors du premier cycle, l'approche retenue et approuvée par l'Assemblée générale, consistait à procéder à l'évaluation en s'intéressant simultanément aux services rendus par les écosystèmes, aux activités humaines et, en ce qui concerne la biodiversité, aux groupes d'espèces et aux habitats. L'organisme choisi pour animer les activités d'experts du prochain cycle devrait commencer par simplifier les structures afin d'améliorer globalement l'intégration de la deuxième évaluation et de développer les aspects qui présentent un intérêt pour l'élaboration de politiques.

16. En d'autres termes, le deuxième cycle pourrait être organisé de manière à traiter un nombre relativement restreint de sujets qui sont prioritaires dans l'optique de l'élaboration de politiques. En ce qui concerne ces sujets, l'évolution des principaux paramètres depuis la première évaluation, les facteurs majeurs de changements et les lacunes découvertes à l'occasion de cette évaluation et après devraient être étudiés. S'il est bien cadré, le deuxième cycle nécessitera peut-être moins d'efforts et pourrait donner lieu à la rédaction d'un document plus court.

(Signé) Lorna **Inniss**

(Signé) Alan **Simcock**